

Questions orales

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Monsieur le Président, cette question est très importante. Je tiens d'ailleurs à signaler au député que nous avons déjà conclu des ententes à ce sujet avec les gouvernements des dix provinces du Canada. Nous avons signé une entente avec la Colombie-Britannique il y a plus d'un an. Dans le cadre de ces ententes, nous fournissons aux gouvernements des provinces la moitié des fonds nécessaires pour acheter le matériel qu'il leur faut et nous assumons la moitié des frais de l'enseignement de l'une ou l'autre des langues officielles du Canada. Notre collègue, le ministre de l'Emploi et l'Immigration, a déjà demandé à ses collègues provinciaux de reviser ces ententes pour qu'elles reflètent davantage les besoins des provinces, surtout pour permettre aux néo-Canadiens d'avoir accès au réseau scolaire et au marché du travail et garantir qu'ils disposent de tous les moyens nécessaires pour se joindre à la main-d'œuvre active, fréquenter l'école et profiter comme ils en ont le droit de ce que leur offre la société canadienne.

M. Orlikow: Monsieur le Président, il ne s'agit pas simplement d'aider les néo-Canadiens à apprendre l'une des langues officielles. Ma question porte sur tous les problèmes qu'ils éprouvent parce qu'ils ne sont tout simplement pas prêts à apprendre l'une de nos langues. Ce qu'il leur faut, ce n'est pas qu'on leur montre une autre langue, mais plutôt qu'ils aient de nouveaux manuels scolaires, de nouveaux livres de travail et des dispositifs d'aide à l'apprentissage. De fait, il leur faut toutes sortes de choses. Ce sont des choses qui coûtent très cher et les districts scolaires nous disent qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter tout cela.

LES ENFANTS AUTOCHTONES—L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AUTOCHTONES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je vais poser ma question au secrétaire d'État pour qu'il puisse en discuter avec le ministre des Affaires indiennes. Dans bon nombre de villes canadiennes, les mêmes problèmes existent dans le cas des enfants autochtones qui sont maintenant très nombreux à fréquenter des écoles urbaines. Le secrétaire d'État et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ne pourraient-ils pas songer à ce qu'il faudrait faire pour fournir l'aide nécessaire aux autorités des provinces et des districts scolaires afin que les enfants indiens qui fréquentent l'école urbaine puissent au moins avoir la chance de s'adapter à la société, ce qu'ils n'ont pas eu jusqu'ici?

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je rappelle au député que, dans le discours du trône de décembre dernier, le gouvernement du Canada disait qu'il comptait favoriser l'enseignement de la langue de divers groupes ethniques, y compris, bien entendu, les langues autochtones.

J'ai récemment négocié avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest une entente qui nous permettra d'enseigner sept langues autochtones dans les Territoires. Mon collègue, le ministre d'État chargé du Multiculturalisme communique

régulièrement avec les gouvernements des provinces aux fins de favoriser l'enseignement des langues autochtones. Il y a au moins quatre provinces du Canada où le programme scolaire comprend l'enseignement de ces langues. C'est une question d'intérêt public et le gouvernement du Canada y a déjà consacré beaucoup d'argent. Cela ne fait aucun doute que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien tiendra compte des préoccupations exprimées récemment par le député afin de garantir que les langues autochtones continueront à faire partie de l'enseignement des langues au Canada.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE CHEF DU PARTI LIBÉRAL—L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DU GOUVERNEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Peut-il nous dire sans ambiguïté s'il estime approprié que M. Turner consulte des documents du cabinet avant de démissionner de tous les conseils d'administration dont il est membre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de me lancer dans de longues considérations techniques à ce sujet. Si l'opposition craint vraiment les possibilités de conflit d'intérêts, je lui rappelle que j'ai expliqué tout à l'heure que je faisais confiance au secrétaire du cabinet pour éliminer toute possibilité de conflit. Voilà pour la première réponse. Deuxièmement, si M. Turner n'a pas démissionné, je ne pense pas que le CP ou n'importe laquelle de ces autres sociétés vont organiser dans les prochains jours une réunion du conseil d'administration dans laquelle M. Turner serait en mesure d'utiliser les renseignements très secrets que lui a communiqués le secrétaire du cabinet d'une manière qui serait préjudiciable à la population canadienne ou qui profiterait au CP. Tout cela semble tellement exagéré et déraisonnable, monsieur le Président, que je ne saurais prendre...

M. Bosley: Comment le savez-vous?

M. Trudeau: ... le problème au tragique comme le fait le député. M. Turner est un homme honorable, et je suis convaincu qu'il n'emploiera pas à des fins malhonnêtes les renseignements dont il dispose.

M. Hnatyshyn: Que faites-vous des directives sur les conflits d'intérêt?

M. Trudeau: L'opposition devrait se rendre compte que, à titre de premier ministre désigné, il a le droit de se renseigner sur les activités du gouvernement pour préparer la succession. Il a le droit d'obtenir des renseignements qui sont même communiqués au chef de l'opposition quand vient le moment de préparer les modalités d'un changement de gouvernement. Le député revient sur le point d'ordre technique qu'a soulevé le très honorable député de Yellowhead.

M. Clark (Yellowhead): Ah, technique.